



Réf. Farde e-Assemblées : 2563865

N° OJ : 135

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Avenant à la convention à l'asbl "Entreprendre Bruxelles".

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 19/12/2022 d'adopter la convention relative à l'octroi d'un subside de 1.150.000 euros pour l'exercice 2023 entre la Ville et l'asbl "Entreprendre Bruxelles";

Considérant le souhait de la Ville de Bruxelles de renforcer les moyens de l'asbl Entreprendre Bruxelles pour réaliser les missions qui lui sont confiées par la Ville;

Considérant la décision de modification budgétaire du 26/06/2023 allouant à l'asbl Entreprendre Bruxelles un budget complémentaire de 250.000 euros à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE :

Article unique : l'avenant à la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Entreprendre Bruxelles" est adopté.

Annexes :

[Avenant à la convention 2023 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention 2023 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)